

Calendrier général de la campagne d'entretien professionnel 2021 (gestion 2020) des agents des catégories A (inspecteurs, inspecteurs divisionnaires à titre personnel), B et C

| Dates/périodes | Bureaux gestionnaires de centrale | Réseau (directions) | |
|--|--|---|---|
| 8 décembre 2020 | Sélection des agents à évaluer au niveau national | Mise à jour dans SIRHIUS des informations susceptibles d'impacter l'entretien professionnel 2021 | |
| 31 décembre 2020 | | Date limite de saisie des opérations de mise à jour de SIRHIUS pour les informations relatives à l'entretien professionnel 2021 | |
| 15 janvier 2021 | Ouverture de l'application EDEN-RH ; transmission des informations sous forme dématérialisée aux directions dans l'application EDEN-RH | Début de l'ajustement, par les GRH, des populations à évaluer, de la désignation des SHD et AH, en vue de la validation dans EDEN-RH | |
| 22 janvier 2021 | | <p>Date limite pour demander, via EDEN-RH, le transfert des agents ayant changé d'affectation entre le 01/01/2021 et la date de début des entretiens (le transfert doit être demandé par la direction du 1er janvier 2021).</p> <p>Date limite impérative d'ajustement et de validation, par les GRH des directions, de la sélection des agents à évaluer, dans EDEN-RH .</p> | |
| <p>Dès validation de la sélection des agents à évaluer par l'ensemble des directions^(*), jusqu'au 19 mars 2021</p> <p><i>(*) soit au plus tôt à compter du 26 janvier 2021</i></p> | | <p align="center">Déroulement des entretiens professionnels</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réunions de cadrage ➤ Notification au GRH de la «référence» (RF) par les évaluateurs, via EDEN-RH (agents A, B et C) |

| dates/périodes | Bureaux gestionnaires de centrale | Réseau (directions) |
|--|--|---|
| 19 mars 2021 | | Date limite de tenue des entretiens professionnels et de transmission du compte-rendu à l'agent. |
| 31 mars 2021 | | Date limite et bloquante dans l'application EDEN-RH de validation des listes d'évaluation par le GRH |
| 7 avril 2021 | | Date limite de notification par l'évaluateur du CREP visé par l'AH, via EDEN-RH |
| 22 avril 2021 | | Date limite⁽¹⁾ pour déposer un recours hiérarchique sur les éléments du compte rendu ou dans les 15 jours francs à compter de la notification du CREP visé par l'AH |
| 7 mai 2021 | | Date limite pour la notification via EDEN-RH de la réponse de l'autorité hiérarchique ou dans les 15 jours francs à compter de la réception du recours hiérarchique |
| 7 juin 2021 | | Date limite⁽¹⁾ de recours devant la CAPL ou la CAPN (recours de 1 ^{er} niveau ⁽²⁾) ou dans le délai d' un mois à compter de la notification de la réponse au recours par l'autorité hiérarchique |
| 30 juin 2021 | | Date limite des réunions des CAPL ⁽³⁾ ; Envoi des recours devant la CAPN (recours de 1er niveau) |
| 9 juillet 2021 | | Date limite de notification à l'agent de la décision de l'AH après CAPL |
| juin à mi-décembre 2021 | | Saisie, par les chefs de service, dans EDEN-RH, des fiches préparatoires à l'entretien professionnel de l'année 2022 pour les agents obtenant leur mutation ou promus en cours d'année. |
| Mi-septembre à mi-décembre 2021 | Examen des recours en CAPN (1er niveau de recours) | Présentation du bilan de la campagne d'entretien professionnel de l'année 2021 aux CTL (CTS) |
| 15 décembre 2021 | | Date limite de saisie, dans EDEN-RH, des fiches préparatoires à l'entretien professionnel de l'année 2022 |
| <p>⁽¹⁾ : date limite théorique (la date limite réelle est appréciée au cas par cas en fonction du délai dont dispose l'agent pour déposer son recours).</p> <p>⁽²⁾ : les CAPN sont maintenues pour l'examen des recours déposés par les agents ne relevant pas d'une CAP locale (recours directs pour les cadres A+, les géomètres cadastrés, les agents techniques et les agents de la DGFIP détachés auprès d'une autre administration).</p> <p>⁽³⁾ : en cas de report justifié par un contexte local particulier, la CAPL devra impérativement se réunir avant le 30 septembre 2021.</p> | | |